



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2015/12/117

### **OBJET**

**Adoption d'un nouveau règlement des subventions pour le ravalement des façades et modifications des périmètres**

Séance du 15 Décembre 2015  
Date de convocation : 8 Décembre 2015  
Membres en exercice : 37  
30 présents – 36 votants

L'an deux mille quinze, le quinze décembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

### **Présents**

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES – Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Nolwenn GRAU - Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Béatrice PRUVOT - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Philips VELLAS -

### **Absents ayant donné procuration**

- William AIRAL a donné procuration à Annick CHOPARD
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
- Michaël MANEN a donné procuration à André MEGIAS
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS

### **Absent excusé**

- Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Louis MEIZONNET

## **EXPOSE**

La Communauté de Communes de Petite Camargue a engagé en janvier 2007 une opération de subventions pour la rénovation de façades en continuité de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat qu'elle avait menée précédemment.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé une aide financière pour les propriétaires privés qui engagent des travaux de ravalement de façades et qui répondent aux critères d'attribution. Il existe un fonds d'aide communautaire mis en place à cette fin.

Par délibérations successives des 28/06/09, 23 /06/10, et 04/07/12, le Conseil de Communauté a adopté la modification du règlement des subventions, portant sur l'extension de certains périmètres et la modification d'un article, portant sur la mise en place d'un délai de 3 ans pour la réalisation des travaux.

La Commission « Politique de l'Habitat - Cadre de Vie » en date du 19 novembre 2015, a souhaité, d'une part, proposer un nouveau règlement pour permettre une meilleure lisibilité des actions de la Communauté de Communes de petite Camargue en simplifiant la démarche et, d'autre part, proposer des modifications des périmètres afin d'accompagner les politiques communales d'amélioration du cadre de vie.

La Commission a donc décidé de :

- Proposer un nouveau règlement :

- Qui apporte une clarification du mode de calcul de la subvention passant de 4 possibilités selon des fourchettes de mètres carrés visibles de la voie publique, à un montant de 30 % de la facture des mètres carrés visibles de la voie publique plafonné à 2 000 €.
- Qui réduit le délai de réalisation des travaux de 3 ans à 12 mois à partir de la date d'envoi des prescriptions communautaires au demandeur, afin d'avoir une gestion plus efficace de l'enveloppe budgétaire.

- Proposer les modifications de périmètres. Les modifications retenues l'ont été en concertation avec les communes, afin de prendre en compte les projets communaux.

## **PROPOSITION**

- Vu l'avis favorable de la Commission « Politique de l'Habitat - Cadre de Vie » en date du 19 novembre 2015,

- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2015,

**Il est donc proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER le nouveau règlement des subventions pour le ravalement de façades,
- de MODIFIER les périmètres conformément aux plans annexés,
- d'APPLIQUER le présent règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 24 Voix POUR et 12 OPPOSITIONS (Reine BOUVIER ; Annick CHOPARD (+ 1 Procuration (William AIRAL) ; Jean DENAT ; Marie-José DOUTRES (+ 1 Procuration (Bruno PASCAL) ; Elisabeth MICHALSKI (+ 1 Procuration Laurence EMMANUELLI) ; Marc JOLIVET ; Jean-Nöel RIOS (+ 1 Procuration (Rodolphe RUBIO) ; Katy GUYOT) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Vice-Président délégué,**

**André BRUNDU**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 17.12.2015

- sa publication le 17.12.2015

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 17.12.2015

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY